



Citation tribunal instance

Par **MIEUKUNEVIE**, le **05/01/2008** à **18:20**

Bonjour, je suis en instance de divorce. Ordonnance de non-conciliation du 1er septembre 2006. Je dois comparaitre suite à un prêt contracté solidairement avec Monsieur avant séparation (mariage SANS contrat) Monsieur devait supporté le paiement du prêt, mais je viens d'apprendre, fin décembre par huissier, qu'il n'honore plus les échéances depuis nov 2006 (date à laquelle il a dû partir du domicile). J'ai remis mon véhicule à l'amiable (n'ayant pas d'autre choix) à SOFINCO. L'organisme ne m'a jamais tenu informé des échéances impayées. Je me retrouve donc assignée en justice. Comment puis-je me défendre au mieux, seule, sachant que mon futur ex mari ne m'a jamais fait part des courriers qu'il recevait à sa nouvelle adresse. Merci de votre aide. Je suis une Maman de trois enfants qui essaye au mieux de me sortir de cette impasse.

Par **jeetendra**, le **05/01/2008** à **19:27**

bonsoir, bonne année à vous, pour votre problème rendez vous à l'audience du tribunal d'instance muni des justificatifs de vos différentes dépenses, de l'ordonnance de non conciliation, des preuves comme quoi sofinco ne vous a jamais tenu informé des mensualités impayées, que sofinco n' a jamais cherché une solution amiable pour régler les impayés relatif à ce crédit, constituez un dossier à cet effet pour convaincre le juge, courage, cordialement